N. XVII.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU MERCREDI 1. MARS 1758.

De Varsovie, le 1. Mars.

SElon des lettres d' Oertelsbourg du 24. du mois dernier, le Général en Chef Broune y étoit déja arrivé avec sa Colonne, & comptoit de marcher oûtre, vers la Vistule; La Colonne du Général en Chef Fermer doit également être en marche vers le même fleuve: & ces deux Colonnes y seront reünies en peu de jours; On continuë à se louër beaucoup du bon ordre qu'elles observent.

De Londres le 4. Fevrier.

Les bruits sourds d' un prochain Accommendement entre les Puissances d' Allemagne recommencent à exister: cependant la Cour prend, de concert avec ses Alliés, des arrangemens pour sontenir la Cause commune avec vigueur. On doute cependant, que la condition, ou l'on parle d'attacher au Subside, proposé pour une certaine Puissance, soit acceptée, parce que l'on ne sauroit se persuader, qu'Elle veuille s'interesser aux troubles en Amérique jusqu'au point de ne se prêter à aucun Accommodement, que la Guerre ne prenne en même tems fin dans le Nouveau Monde. Une chose, dont on ne sauroit douter, c'est que nôtte Cour & celle de Berlin s'arrangent pour augmenter considérablement leurs Forces; Et, comme il ne paroit plus possible de porter une Puissance, sur laquelle il semble que l'on avoit compté, à épouser leurs intérêts, on redouble d'effort dans le Nord; & l'on tâche, dit-on, d' inspirer au Corps Helvétique des sentimens, dont on puisse tirer parti; Mais jusqu'ici on n'apprend pas, qu'on ait beaucoup avancé. Il est certain cependant, que l'on peut pousser hardi-

ment ces Négociations, puisque l'on est sûr du concours & de l'appui du Parlement; & qu'en général on est convaincu, que l'entretien des Troupes étrangères en Allemagne sera moins onéreux à la Nation, que celui des Troupes Nationales.

La Cour se propose aussi de former 4. Camps en Angleterre; mais les dispositions pour cet effet n'auront lieu, qu'après que l'on aura expédié les Troupes, l'Artillerie, les Munitions, & les Provisions, destinées pour le service du dehors. En un mot, on tâche, tant par la concorde qui est rétablie dans le Ministère, que par la sagesse des mesures que l'on prend, d'effâcer les taches dont nos derniers Exploits ont couvert la Nation. On compte beaucoup sur l'union qui paroit régner dans le Parlement.

LaCour a aussi pris la résolution de tenter une nouvelle expédition sur la côte de France au printems prochain. L'on y emploïera une puissante Escadre de Vaisseaux de guerre; ainsi que les mêmes Troupes, à peu près, qui furent emploiées dans la derniere expédition, auxquelles il sera fait une augmentation de 2000. hommes.

De Hanovre, le 5. Fevrier.

Les affaires sont toujours ici dans la même situation a peu de différence près. Mais on s'attend à des changemens notables à l'arrivée du Comte de Clermont, qui pourra être ici le 8. de ce mois. Ce Prince logera à l'Hôtel du Baron de Busch, Ministre d'Etat. Le Maréchal Duc du Richelieu qui l' a occupé jusqu'ici, a pris son logement ailleurs. Dès-que Mr. le Maréchal aura remis au Comte de Clermont le commandement de l'Armée, il partira pour retourner à Paris. On se promet beaucoup de bien de la présence du nouveau Chef de l'Armée de France; et, sur ce qu'en publie la Renommée, on compte, qu'il ne s'agira point de saccager, de piller, & de brûler: Ce qui, dans les circonstances où se trouve ce Pays, n'est pas une petite consolation pour les Habitans.

De Stockholm, le 3. Fevrier.

Nous pouvons assurer maintenant, que 12000. hommes de nos Troupes ont recû ordre de se rendre en Pomeranie. L'on prépare les galéres qui doivent les transporter, aussi-tôt que le glaces seront dissipées, & les Officiers commencent à se rendre de Finlande & d'autres Provinces du Nord, ici. M. le Feld Maréchal Baron d'Ungern de Sternberg, doit avoir obtenû formellement sa demission, & sera par cette raison, comme on croit, assuré sur le compte ulterieur qu'on auroit pû exiger de sa personne.

Le bruit couroit, qu'un Prisonnier de distinction fut amené ici la semaine derniére dans un traineau couvert, avec une bonne escorte; & l'on ajoutoit qu'on l'avoit fait venir de nôtre Armée de Pomeranie, mais ce n'étoient que des conjectures.

L'on croit avec raison, que nos affaires de Pomeranie prendront une face plus favorable pour l'avenir, vû que nous avons recû le mois dernier la nouvelle que les Russes avoient recommencé leurs operations militaires. Il est faux, que les Algeriens ont rompû la paix avec nous. L'on voit ici une liste, par laquelle on compte que nos forces de terre sont actuellement de 82522 hommes; sçavoir, 7000. de Cavalerie, 3150. Dragons, 24211. de Milice nationale, 13800. Recruës, & 34361. hommes de Troupes de reserve.

Nous n'avons point eû de nouvelles de Pomeranie l'ordinaire dernier, car

la Poste de Pomeranie par Istad n'a pû nous parvenir à cause des glaces que la Mer charrie.

De Ratisbonne, le 15. Fevrier.

Suivant les dernieres lettres de Pomeranie du 6. de ce mois, les Suédois avoient renforcé la Garnison de Stralsund de quelques Régiments, qui étoient dans l'Isle de Rugen, & cette garnison avoit encore reçû de Suede des secours en argent & en vivres. Il ne paroit pas non plus que cette Place ait rien à craindre d'un bombardement, ainsi que l'avoient porté quelques nouvelles publiques.

L'on voit ici la Copie d'un Rescrit du Duc de Mecklenbourg-Schwerin à M. le Baron de Teüfel son Envoyé Comitial, datté de Lubeck, du 12. Janvier dernier.

„FREDERIC &c. Duc de Mecklen-„bourg &c. &c. à tous nos &c. Vous „avez vû par les Copies que nous vous „avons addressées, comme les Troupes „Prussiennes ont exigé de nos Etats deux „millions & demi d'écûs, & une quan-„tité éxorbitante de fourage & de grains: „ayant reconnû que de la part de la No-„blesse & du Pays la bonne volonté en „se soumettant à ces Contributions etoit „plus grande & plus marquée, que pour „fournir les mois-Romains annoncés à „la Diette derniere; nous n'avons pû que „sans detour leur rescrire, comme le „prouve le Rescit qui leur a été signi-„fié. En attendant vous vous donnerez „la peine de répresenter au vif la peine „& le danger de nos Etats, afin de trou-„ver un moyen assuré pour empêcher „leur ruine entiére, & les secourir à „tems. Nous attendons là-dessus que „vous en faisiez vos trés-humbles re-„presentations, & que vous communi-„quiez sans delai ce Rescrit & la piece „adjointe à M. Ellen de Schmidt Con-„seiller de la Cour à Vienne. &c. à „*Lubeck le 12. Janvier*, 1758.

FREDERIC. *Dittmar.*

De Francfort, le 10. Fevrier.

M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, est arrivée hier en cette ville, avec une suite très-nombreuse. S. A. S. n'y étoit attendue que demain. Elle a passé la nuit ici, & elle est repartie ce matin pour aller prendre le Commandement de l'Armée du Roi T. C. d'où le Maréchal Duc de Richelieu doit être parti depuis deux à trois jours.

Les Cercles, après avoir longtems deliberé sur la maniere de pourvoir le plus facilement & le mieux aux subsistances des Troupes de l'Empire, il a été unanimement trouvé bon & resolu d'envoyer à Nuremberg des Deputés des Cercles pour y donner en amodiation: ces subsistances, & ces Deputés doivent déja s'être rendus en cette ville.

On mande de Hornbourg, que 4000. hommes d'Infanterie & de Cavalerie Prussienne ayant avec eux 6. pièces de Canon, ont attaqué & surpris en quelque façon ce Bourg le 1. de ce mois: & qu'ils y ont fait quelques prisonniers, le reste s'étant fait jour malgré la Cavalerie, qui occupoit les dehors. On ajoute cependant, que M. de Turpin étant survenu avec son Régiment de Houssars & celui de Royal-Baviere Infanterie, il a forcé les Prussiens de se retirer à leur tour avec beaucoup de précipitation, & que leur arriere-Garde, qu'il a poursuivie jusques à la nuit, a été fort maltraitée.

On attend ici incessament le Prince de Soubise, qui va, dit-on, à Versailles pour y prendre des instructions au sujet des 24. mille hommes de Troupes Françoises qui marcheront en Bohéme sous ses ordres au printems prochain. Les Troupes

de France ont reçu une augmentation de 2. liards & de 8. onces de pain par jour.

De Paris, le 4. Fevrier.

On apprend de St. Petersbourg, que l'Ambassadeur de l'Impératrice-Reine d'Hongrie & de Bohême, & celui de Sa Majesté ont reçu de nouveau, de la part de la Cour, les plus fortes assurances „ de la resolution invariable „ où est l'Impératrice, de faire agir „ toutes ses forces dans le plus parfait „ concert avec ses Alliés, jusqu'à ce que „ le but de cette juste alliance ait été „ rempli, en procurant aux Puissances „ contractantes la satisfaction qui leur „ est dûe, nommément au Roi de Polo„ gne, Electeur de Saxe, & en augmen„ tant pour cet effet l'Armée Impériale „ jusqu'au dégré de force nécessaire, „ pour rendre la diversion plus effective „ qu'elle ne l'a été dans la Campagne „ précédente. „ Conformément à ces dispositions, on a envoyé au Général Fermer des ordres précis de recommencer les opérations, & de s'avancer au plutôt dans le pays ennemi.

On apprend aussi que par un Traité signé depuis peu à Stockholm, le Roi de Suede à confirmé & renouvellé tous ses engagemens d'alliance & d'amitié avec cette Cour. En vertu de ce nouveau Traité, les contestations qui subsistent sur les limites de la Finlande seront réglées à des conditions avantageuses pour la Suede.

Le Roy a rendu une Ordonnance, par laquelle S. M. accorde une Amnistie générale à touts les Officiers-Mariniers & Matelots, qui auront deserté tant de ses Vaisseaux & autres Bâtiments, que des Ports & Arsenaux de Marine, à condition néanmoins de se représenter dans un tems limité. S. M. a nommé l'Abbé le Maire, qui a été chargé cidevant des affaires de la Couronne en Dannemarck, & à Ratisbonne, pour suivre M. le Comte de Clermont & diriger la Chancellerie de S. A. S. pour les affaires, les priviléges, & les droits des Princes & Etats de l'Empire.

De Leipsig, le 30. Janvier.

Les exécutions militaires ont recommencé dans le Cercle de Misnie, pour les livraisons de froment demandées à ce Cercle. On use aussi d'exécution pour le recouvrement de tous les deniers du Stuër demeurez entre les mains des Receveurs particuliers. Enfin, notre situation recommence à être des plus déplorables. Le Cercle de Neüstadt est taxé à 165. milles portions de farine & à 55 mille 500 rations pour l'Armée du Maréchal Keith. Ce Cercle est d'autant plus embarassé, qu'il lui a été signifié un ordre de la part des Aûtrichiens, de ne point fournir ces provisions. Ainsi, pour comble de perplexité, ce qui est ordonné d'une part, est défendu de l'autre. Le Chapitre de Mersebourg, taxé à 70. mille écus, n'a pû obtenir de modération à cet égard. Les lettres de la Lusace ne peignent que misére. Cette Province, dénuée de vivres, est cependant taxée à des livraisons: & ce qui augmente son embarras, c'est que la sortie des grains a été défenduë tant de la Siléfie que de la Bohême.

De Wolfenbutel, le 6. Fevrier.

On assûre, qu'il regne à Magdebourg une maladie contagieuse, & que les quartiers y sont barricadés. Nos Magistrats prennent des arrangements pour empêcher toute communication.

N. XVII.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE
DU 1. MARS 1758.

De Vienne le 18. Fevrier.

L'Imperatrice-Reine a créé le Général Nadasti, Feld - Marêchal, pour avoir en cette qualité le Commandement du Corps d'Armée séparé, que formeront les Troupes de *Hongrie* & de *Croates*. Il en paroit une liste, suivant laquelle elles monteront à près de 25. mille hommes.

M. le Prince de *Saxe-Hildbourghausen* ayant, ainsi qu'on l'a dit dernierement, obtenu de l'Empereur, la permission de se démettre du Commandement en Chef de l'Armée de l'Empire, S. M. I. a nommé M. le Duc de *Deux-Ponts* pour la commander: & S. A. S. a prêté avant-hier à cet effet entre les mains de S. M. I. le serment accoutumé.

Le Prince - Evéque de *Breslau* est parti avant - hier pour *Rome*.

De Bruxelles, le 6. Fevrier. Le Duc de *Bragance* se trouve ici depuis quelques jours. Le Duc de *Randan* passa le 1. de ce mois, rétournant de *Hannovre* à *Paris*.

Pour favoriser la levée des Recruës pour les Régimens Nationaux en *Bohème* & dans la *Westpalie*, la Cour fit publier le 2. de ce mois l'Edit suivant:

„ Les Régimens Nationaux des *Pays-Bas* aïant fait des pertes considérables pendant la Campagne meurtriére qui vient de finir, & y aïant donné des marques les plus éclatantes de leur zêle & de leur courage, l'Imperatrice - Reine a jugé ne devoir différer à prendre les mesures nécessaires pour rèmettre ces Troupes en état de pouvoir continuër les services signalés qu'elles lui rendent dans toutes les occasions où elles sont emploïées. Sa Majesté a ordonné en conséquence, qu'il soit procédé incessamment à une nombreuse levée de Recruës, uniquement pour completter les Régimens Nationaux des *Pays-Bas*, qui subsistent déjà, où les nouveaux Corps Nationaux que Sa Majesté pourra trouver bon de créer. Quoique ses fideles Sujets des *Pays-Bas* lui ayent donné si souvent des preuves les moins équivoques de leur zéle pour son service & pour la gloire de la Patrie, & qu'elle soit persuadée qu'il se présentera d'abord assez de jeunes Gens de bonne volonté pour remplir à tous égards les intentions de Sa Majesté, & pour chercher à s'attirer par leur zêle des marques particulieres de sa bienveillance; cependant Son Excellence Mr. le Comte de *Cobentzel*, dans la vuë de faciliter & d'accélérer les Levées, a jugé à propos de faire connoître au Public les intentions de Sa Majesté, contenuës dans les Articles suivans.

Art: I. Tous les Officiers de Justice & de Police, dans toute l'étenduë des Provinces de Sa Majesté aux *Pays-Bas*, ainsi que dans les Villes Franches, ou reputées telles, sont autorisés à faire des Recruës.

II. Il sera payé à chaque Officier de Justice & de Police, pour chaque Recruë une somme de dix Ecus, faisant 28. florins Argent courant de Brabant, dont il sera payé 21. Florins à la Recruë, à titre de Gratification d'enrôlement.

III. Ceux qui auront fait les Recruës, les feront conduire, dès-qu'ils en auront rassemblé quelques-unes, dans la Ville de chaque Province, qui a été designée pour cet effet, par les Lettres Circulaires de Son Excellence, addressées aux Conseils des Provinces, & par eux aux Magistrats & Gens de Loi; & c'est dans chacune de ces Villes respectives, que la dite somme de 28. Florins par Recruë sera payée comptant par les constitués de la part du Commissariat de Guerre.

IV. Outre la Gratification d'enrôlement, il sera payé de la part de Sa Majesté à chaque Recruë, depuis le jour de l'enrôlement jusques à celui du départ ou de l'incorporation, un demi Escalin par jour, à titre de nourriture; & le prêt ordinaire commencera au dit jour de départ ou d'incorporation.

V. Pour qu'il n'y ait point d'abus à cet égard, ceux qui conduiront les Recruës dans les Villes désignées, auront soin de se pourvoir d'une déclaration des Gens de Loi des Villes & Villages, qui constatera le jour d'enrôlement de chaque Recruë.

VI. Les Recruës doivent avoir au moins cinq piés, deux pouces.

VII. On n'engagera personne au-dessous de 18. ans ni au-dessus de 40. ans.

VIII. Enfin ceux qui voudront s'enrôler, seront les maîtres de le faire pour le terme de trois ou de quatre ans, ou pour le tems que durera la présente Guerre; & à l'expiration de terme de leur Engagement, on leur remettra ce qui pourra leur être dû par leur Régiment, sans en rien retenir pour leur remplacement.

Fait à Bruxelles, le 25. Janvier, 1758.

De Paris le 5. Février. Le Comte de Clermont, Prince du Sang, nommé Général en Chef de l'Armée du Roi dans l'Empire, partit avanthier pour en aller prendre le Commandement. Le siège de *Magdebourg* est une des opérations principales, qui doivent entrer dans l'exécution du Plan que ce Prince suivra, & sur lequel le Roi l'a chargé de se concerter avec le Maréchal de Richelieu. Les mesures pleines d'intelligence que ce Maréchal a prises, trouvent l'approbation la plus décidée.

(*Continuation de la Lettre Pastorale de l'Archevêque de Paris.*)

M. l'Archevéque s'étend ensuite sur ces trois grandes obligations, d'aimer ses Fréres; de craindre Dieu; & d'honorer le Roi. Aprés avoir tracé les voies les plus justes pour remplir ces saints commandements, il revient à sa personne & finit en ces termes:

„ Pour nous, M. C. F. nous avons sans cesse présent à nôtre memoire ce „ que S. Bernard disoit au Pape Eugêne III. Reconnoissez que vôtre heritage est „ dans la Croix de Jesus-Christ, & dans la multitude des travaux, que vous soutenez pour sa gloire. Oui, c'est à quoi nous sommes destinés, disoit S. Paul. Plût „ au Ciel! que nous eussions une étincelle de ce feu sacré, qui embrâsoit le cœur „ de ce grand Apotre, & que nous pussions dire avec lui: *nous sommes comblés de* „ *joie dans toutes nos tribulations;* mais ces faveurs étant le prix de la plus éminente sainteté, demandez-là à Dieu pour nous, M. C. F. Obtenez nous la „ grace, dont nous avons besoin pour remplir nôtre carriere; pour y marcher „ d'un pas ferme, & courir avec fidelité vèrs ce but unique, qui dans cette vie est „ l'objet de nôtre espérance, & en sera dans l'autre le terme & l'accomplissement. „ Que la paix & la grace de Jesus-Christ soient avec vous. Ainsi soit'il. *Donné* „ *à la Roque, le 18. Janvier 1758.*